



LE 22 SEPTEMBRE



pour améliorer la qualité de vie pour soi et pour les autres...

10% minimum d'augmentation immé-

diante de la valeur du point d'indice, correspondant à une première mesure de revalorisation ;

l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation comme axe fort ;

- l'exigence d'un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires, pour la revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine (notamment par des mesures contraignantes avec une obligation de résultat pour les employeurs publics) ;

- l'intégration dans le traitement brut des primes ayant un caractère de complément salarial.

10% de réduction du temps de travail :

- 32 h de jour (4 jours de 8 h, soit 3 jours de repos par semaine)

- 30 h de nuit (3 nuits de 10 h, soit 4 jours de repos par semaine),

10% d'embauche :

- Création de 100 000 embauches à 100 000 emplois dans le sanitaire,

- 200 000 dans les EHPAD avec la revendication d'un.e soignant.e par résident.e

-100 000 emplois dans le médico-social pour les autres secteurs.

Augmenter les salaires pour répondre aux besoins et réduire les écarts de richesse.

15€/h

Alors que l'inflation rend plus difficile encore la vie de millions de travailleurs, le nombre de milliardaires ne cesse d'augmenter. Une preuve supplémentaire que l'augmentation des prix profite toujours aux mêmes : le secteur agroalimentaire compte à lui seul 62 nouveaux milliardaires. Il apparaît de plus en plus urgent d'augmenter les salaires pour rétablir un début de justice sociale.

il est urgent :

- de porter le Smic à 2 000 euros,
- d'augmenter le montant des pensions,
- de revaloriser le point d'indice, qui sert à calculer le salaire des fonctionnaires.

La loi doit aussi instaurer une augmentation automatique des salaires minima de toutes les branches à chaque augmentation du Smic.

c'est possible et c'est urgent !

32h/s

La CGT impulse une bataille revendicative pour la réduction du temps de travail et les 32h sans perte de salaire afin de :

- permettre à toutes et à tous de travailler par les créations d'emplois nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois de qualité, qualifiés et correctement rémunérés ;
- créer les conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et dans l'articulation entre vie professionnelle et vie privée ;
- permettre à toutes et à tous d'accéder, sur le temps de travail, à la formation professionnelle tout au long de la carrière ;

La retraite, c'est la santé!

60 ans

Nous vivons plus vieux et il nous faudrait travailler plus longtemps pour compenser l'augmentation de la durée de vie passée à la retraite et la charge financière que cela fait peser sur le système de santé ?

C'est faux : l'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ à la retraite. Vivre plus vieux va dans le sens de l'histoire, c'est la logique du progrès social. Notre système de protection sociale a permis d'allonger notre espérance de vie. Notre système de retraite solidaire explique que le taux de pauvreté des retraités en France est très inférieur à celui dans les autres pays européens.

Seulement 56,2 % des 55-64 ans sont en emploi en 2021 Le recul de l'âge de départ à la retraite aboutirait à une éviction encore plus importante des travailleurs de plus de 55 ans. 56,2 % d'entre eux sont aujourd'hui au chômage, en incapacité, en situation de handicap ou en inaptitude. Une partie, dont beaucoup de femmes, bascule vers les minima sociaux avant de partir en retraite. Ces populations sont plus exposées à la précarité du travail.

Que nous soyons de la santé, du Médico-Social ou du Social nous vivons toutes et tous les mêmes difficultés !!! LE 22 SEPTEMBRE, un seul mot d'ordre ... **MOBILISATION !!!**

